F1303
CONDUCTEUR / CONDUCTRICE D'ENGIN DE DAMAGE

Autres emplois décrits

- Conducteur / Conductrice de dameuse

Définition

Le Conducteur d'engin de damage façonne et entretient les pistes de ski pour garantir la sécurité et le plaisir des skieurs.

- Vérifie l'état de l'engin de damage
- Prépare et entretient les pistes de ski en conduisant un engin de damage
- Contrôle et ajuste les paramètres de l'engin pour une optimisation du damage
- Réalise des rapports quotidiens sur l'état des pistes et les interventions effectuées
- Peut participer à la formation des nouveaux conducteurs d'engins de damage

Accès à l'emploi

Cet emploi est accessible sans qualification. Cependant une expérience ou une formation à la conduite d'engins de chantier ou d'engins agricoles ou une formation de niveau CAP à Bac en maintenance en faciliteront l'accès.
Une formation spécifique sera mise en place par l'entreprise en externe ou en interne. Un CQP Conducteur d'engin de damage peut être passé après trois mois d'expérience.

Certifications et diplômes :

- CAP conducteur d'engins de travaux publics et carrières
- CQP conducteur d'engin de damage
- Bac pro travaux publics
- Bac pro maintenance des matériels option B : matériels de construction et de manutention
- Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R482 engins de chantier catégorie G conduite hors production des engins
- Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R482 engins de chantier catégorie B2 engins de sondage ou de forage à déplacement séquentiel
- Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R482 engins de chantier catégorie A engins compacts
- Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R482 engins de chantier catégorie F chariots de manutention tout-terrain
- Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R482 engins de chantier catégorie C3 engins de nivellement à déplacement alternatif
- Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R482 engins de chantier catégorie D engins de compactage
- Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R482 engins de chantier catégorie E engins de transport
- Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité R482 engins de chantier catégorie C2 engins de réglage à déplacement alternatif

Compétences

Savoir-faire

Savoir-faire principaux

Production, Construction, Qualité, Logistique

- Réaliser le damage des pistes en utilisant les accessoires nécessaires (fraise, lame, ...)
- Contrôler l'état de fonctionnement d'un engin
- Manœuvrer l'engin en fonction du terrain (nature du sol, dénivelé, risques, ...)
- Effectuer la maintenance de premier niveau des engins

Coopération, Organisation et Développement de ses compétences

- Gérer les imprévus techniques et ajuster les plans en conséquence
- Respecter les normes de sécurité lors des interventions
- Rendre compte de son action, de risques ou d'anomalies au responsable

Communication, Création, Innovation, Nouvelles technologies

- Utiliser des technologies de guidage GPS pour la précision des travaux — Transition numérique
- Remplir les documents d'intervention

Savoir-faire secondaires

Production, Construction, Qualité, Logistique

- Organiser les opérations à réaliser en vue de respecter les délais et les contraintes des chantiers
- Etablir un plan de damage en fonction des besoins et des conditions météorologiques
- Evaluer l'état de la neige et du terrain
- Evaluer, prévenir, et gérer les risques et la sécurité
- Réaliser une inspection visuelle de l'engin pour vérifier son état de marche
- S'assurer de sa visibilité pour éviter tout accident lors des interventions
- Respecter les règles de sécurité dont le port des EPI et la tenue vestimentaire adaptée
- Fabriquer des modules en cas de besoin dans le respect des normes en vigueur (freestyle)
- Assurer la maintenance préventive des engins

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail

Coopération, Organisation et Développement de ses compétences

- Adapter les méthodes de travail aux conditions météorologiques
- Utiliser les outils numériques — Transition numérique
- Communiquer à l'oral en milieu professionnel

Pilotage, Gestion, Cadre réglementaire

- Rédiger des rapports d'intervention détaillés
- Appliquer les principes d'écoconduite — Transition écologique
- Surveiller les conditions météorologiques pour planifier les activités
- Participer à des interventions de secours d'urgence

Management, Social, Soin

- Participer à des réunions d'équipe régulières
- Transmettre une technique, un savoir-faire

Savoir-être professionnels

- Faire preuve d'autonomie
- Faire preuve de rigueur et de précision
- Organiser son travail selon les priorités et les objectifs

Savoirs

Techniques professionnelles

- **Techniques de damage**

Normes et procédés

- Procédures de sécurité spécifiques aux engins de damage
- Procédures de contrôle mécanique
- Règles et consignes de sécurité

Domaines d'expertise

- **Culture de l'environnement en montagne**
- Météorologie en montagne
- Spécificités des pistes
- Capacité à gérer le stress et la fatigue

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail

Produits, outils et matières

- Technologies embarquées — Transition numérique
- Systèmes de navigation et de géolocalisation (GPS professionnels, applis mobiles) — Transition numérique
- Utilisation de logiciels spécifiques

Contextes de travail

Conditions de travail et risques professionnels

- En altitude
- En environnement climatique difficile
- Manipulation d'un engin, équipement ou outil dangereux
- Port d'équipement de protection individuelle (EPI) : gants, chaussures, casque, protections auditives
- Travail en autonomie et en situation isolée

Horaires et durée du travail

- Travail de nuit
- Travail les week-ends et jours fériés
- Travail saisonnier

Statut d'emploi

- Contrat travail saisonnier

Types de structures

- Structure de loisirs, culturelle ou touristique

Secteurs d'activité

- Bâtiment et travaux publics (BTP)
- Sport, animation et loisir

© Copyright octobre 2026 France Travail - Reproduction et diffusion interdites sans l'accord de France Travail